



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Alexandra Brière-Malo, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

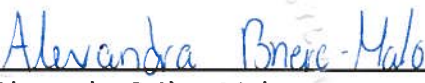
QUE conformément à l'article [148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes], le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere a adopté, lors de sa séance tenue le 4 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi, 13 janvier 2025	20 h 00	Lundi, 7 juillet 2025	20 h 00
Lundi, 3 février 2025	20 h 00	Lundi, 11 août 2025	20 h 00
Lundi, 3 mars 2025	20 h 00	Lundi, 8 septembre 2025	20 h 00
Lundi, 7 avril 2025	20 h 00	Lundi, 6 octobre 2025	20 h 00
Lundi, 5 mai 2025	20 h 00	Lundi, 10 novembre 2025	20 h 00
Lundi, 2 juin 2025	20 h 00	Lundi, 1 décembre 2025	20 h 00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Sylvere
Ce 6e jour du mois de novembre 2024


Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 6^e jour de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de novembre 2024


Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/greffière-trésorière